DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 30 octobre 2017

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4003-2017 : *Gazifère inc.* – Rapport annuel 2016 et Cause tarifaire 2018.
Phase 2 : Cause tarifaire 2018.
***Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* – Planification de l'audience des 6-8 novembre 2017.**

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en planification de l'audience des 6-8 novembre 2017 en Phase 2 du présent dossier :

- **SÉ-AQLPA participeront uniquement à la partie publique de l'audience.**
- **Preuve de SÉ-AQLPA :** Témoignage oral de Monsieur Jacques Fontaine sur son rapport C-SÉ-AQLPA-0021, SÉ-AQLPA-2, Doc. 1 (vr). Durée prévue : 20 minutes.
- **Contre-interrogatoire de Gazifère inc. :** Aucun en audience à huis clos. En audience publique, une durée prévue de 20-30 minutes (les panels de *Gazifère inc.* ne sont pas encore connus). Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Contre-interrogatoire des intervenants dans la partie publique de l'audience :** Durée prévue de 5-10 minutes quant à tout autre intervenant présentant une preuve. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Argumentation :** Durée prévue de 30 minutes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le SDÉ de la Régie.